

- E -

Québec, le 21 mars 2018

Monsieur Ahmed Hussen
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés
et de la Citoyenneté du Canada
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Monsieur le Ministre,

Depuis le début de l'année 2017, le Québec doit composer, au regard du mouvement des demandeurs d'asile, avec une situation tout à fait exceptionnelle qui a eu des échos considérables dans les médias et au sein de la population.

Si, en moyenne, il a reçu, de 2012, année de la réforme fédérale du système de demandeurs d'asile, jusqu'à 2016, environ 3 500 demandeurs d'asile par an, ce chiffre a grimpé à 24 980 au cours de l'année 2017, une augmentation de 700 %. Les données obtenues du gouvernement fédéral nous indiquent également que 50,2 % des demandes d'asile reçues, cette année-là, à travers le Canada, l'ont été au Québec et que parmi elles, 75,3 % des personnes ont traversé la frontière de manière irrégulière. Bien qu'il s'agisse d'une situation exceptionnelle, tout indique que ce mouvement migratoire en provenance des États-Unis, avec qui le Canada est partie à l'Entente sur les pays tiers sûrs, ne se tarira pas à court ou à moyen terme, les analyses prospectives démontrant que l'immigration irrégulière ira en croissant. Rappelons, du reste, que cette entente, intervenue en 2004, ne s'applique qu'aux migrants entrés via les points d'entrée officiels et oblige ces derniers à présenter leur demande d'asile dans le premier pays où ils arrivent.

Cette hausse drastique du nombre de demandeurs d'asile à laquelle nous sommes confrontés a occasionné une forte augmentation des délais de traitement des dossiers par le gouvernement fédéral, ce qui n'a pas été sans conséquence financière significative pour le gouvernement du Québec, lequel offre un panier de services aux demandeurs d'asile en attente d'une décision fédérale à leur égard et a multiplié les efforts pour les accueillir

dignement et avec égard. Afin de faire face à cet afflux massif, le Québec a même été contraint de devancer ou d'ajuster l'offre de certains de ses services, notamment l'aide de dernier recours et l'hébergement temporaire, afin de les dispenser à des volumes nettement plus élevés de personnes qu'à la normale. À l'automne, le Québec a d'ailleurs procédé à un exercice consistant à déterminer les sommes dépensées pour l'ensemble des services offerts aux demandeurs d'asile. Il est actuellement à revoir cette évaluation des coûts afin de l'actualiser en fonction du nombre d'arrivées réelles et non plus estimées.

À ce sujet, il convient de rappeler que la gestion du mouvement des demandeurs d'asile et de la frontière canadienne relève de la responsabilité du gouvernement fédéral. Aussi faut-il préciser que l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains ne couvre aucunement les services fournis aux demandeurs d'asile, mais seulement ceux offerts aux résidents permanents. Or, vous n'êtes pas sans savoir qu'avant que les demandeurs d'asile n'obtiennent pareil statut, plusieurs mois peuvent s'écouler. Ces délais, sur lesquels le Québec n'a, il va sans dire, aucun contrôle, continuent de s'allonger et d'exercer une pression, notamment financière, sur les services qu'il rend disponibles.

Le gouvernement fédéral se doit de reconnaître le fardeau financier assumé par le Québec où cette situation exceptionnelle, autant par le nombre de personnes accueillies que le moyen privilégié pour traverser la frontière, est encore plus aigüe qu'ailleurs au Canada. Bien qu'insuffisants, nous tenons néanmoins à saluer les investissements consentis lors du dernier budget fédéral dans lequel un montant de 173,2 M\$ a été annoncé afin de soutenir les opérations de sécurité à la frontière canado-américaine et le traitement des demandes d'asile à venir.

Considérant que la très forte majorité des demandeurs d'asile qui se trouvent en sol québécois ont traversé la frontière de manière irrégulière et que la gestion de celle-ci est du ressort de votre gouvernement, compte tenu également des délais de traitement qui se sont passablement étirés et qui ont engendré des conséquences non négligeables pour le Québec, ce dernier réclame au gouvernement fédéral le remboursement de la totalité des sommes encourues pour la prise en charge des demandeurs d'asile ayant traversé la frontière de façon irrégulière. Engagé dans l'effort humanitaire, le gouvernement du Québec, pour sa part, continuera d'assumer, comme il l'a toujours fait, les dépenses liées aux demandeurs d'asile arrivés en toute légalité en sol québécois.

Par ailleurs, puisque la situation observée durant l'année qui vient de se terminer risque, comme nous l'avons relevé, de perdurer et que les impacts financiers continueront, pour le Québec, de se faire ressentir, le gouvernement du Québec demande de convenir d'un processus de

compensation valable pour les années à venir. Le Québec s'emploie actuellement à finaliser, en ce sens, une proposition d'entente de nature intergouvernementale qu'il entend vous soumettre dans les meilleurs délais et à partir de laquelle nous pourrions amorcer nos échanges. Nous vous saurions gré, d'ici là, de nous faire connaître le nom de la personne de votre équipe que vous désignez pour mener à bien ces discussions. De notre côté, nous vous informons avoir mandaté M^{me} Johanne Dumont au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, de conclure une entente avec votre gouvernement.

Nombreux sont, ces dernières décennies, les exemples de collaboration fructueuse entre nos deux gouvernements en matière d'immigration, que l'on pense aux discussions qui ont mené à l'Accord Canada-Québec en 1991, à l'accueil des réfugiés kosovars qui s'est traduit, au tournant des années 2000, par la conclusion de deux accords portant sur le remboursement des coûts engendrés, mais aussi à l'accueil, plus récent, des réfugiés syriens. Nos gouvernements doivent, pour les discussions à venir, tabler sur ces succès afin d'en arriver à une entente satisfaisante.

Nous avons, est-il nécessaire de le préciser, un devoir de résultat par rapport à cette situation exceptionnelle aux impacts et aux défis multiples qui a été fortement médiatisée et pour laquelle les Québécois ont, avec raison, des attentes importantes. Notre gouvernement en fait d'ailleurs une priorité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Immigration,
de la Diversité et de l'Inclusion,



David Heurtel

Le ministre responsable des
Relations canadiennes et de la
Francophonie canadienne,



Jean-Marc Fournier